

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017

L'an **deux mil seize, le dix-neuf janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente.**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 janvier 2017

Présents : Mmes **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla, **SAMSON** Stéphanie, MM. **FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **DECHAINED** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **SITEAU** Anthony.

Absents excusés : **VARIN** Chantal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **ROBICHON** Hervé.

Absente:

Ont donné pouvoir : **VARIN** Chantal à **FOUCHÉ** Étienne

Secrétaire de séance : **BLAINEAU** Angélique.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

BAIL AVEC LA SOCIETE WPD II

(Annule et remplace la délibération 089/16)

Mme Angélique BLAINEAU, MM. Étienne FOUCHÉ et Antony SITEAU, directement concernés par ce dossier, sortent de la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

La séance est alors présidée par Mme Catherine ÉTAVARD, Adjointe au maire.

WPD II Poitou-Charentes doit mettre en place une base de vie pour les besoins de la construction du parc éolien de Clussais-la-Pommeraiie.

Pour des raisons hydrogéologiques, cette base de vie ne peut être localisée sur le site même du projet éolien.

Pour cela, il a été proposé à la commune de louer le local de chasse à cette fin, par l'intermédiaire d'un bail commercial, selon les modalités suivantes : Durée de 12 mois à compter du 1^{er} février 2016, loyer de 2500 €/mois pour la location du local de chasse et du terrain, et l'utilisation d'une partie du parking situé face au bâtiment de l'autre côté de la voie publique

M. le Maire et les adjoints, ont rencontré le bureau de l'ACCA, il a été trouvé un accord avec l'association de chasse, le local à côté de la bibliothèque sera mis à leur disposition durant la location par la société WPD du local de chasse.

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, **DECIDE à 8 voix**,

- **d'autoriser** Mme Catherine ÉTAVARD, Adjointe au Maire, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

M. Étienne FOUCHÉ, Maire, préside à nouveau la séance pour les points restants à délibérer.

REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION

(Annule et remplace la délibération 095/16)

A la demande de la préfecture, une modification des termes utilisés doit être faite, concernant les frais de repas, dans la délibération 095/16.

Rappel:

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 15.25 € par arrêté ministériel (arrêté du 3 juillet 2006) sauf pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, aux taux d'indemnités et de stage à rembourser les frais réellement engagés.

Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement et dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent attesté par les justificatifs transmis. L'indemnité forfaitaire de repas est réduite de 50% lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.

Il convient de supprimer la phrase : Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement et dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent attesté par les justificatifs transmis.

L'assemblée **VALIDE ET ACCEPTE** la suppression de la phrase.

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE FETES

Proposition de modification de l'article 2 du contrat de location :

Caution : « La location de cette salle est soumise au versement par l'organisateur au moment du paiement de la location, d'une somme de X € correspondant à la caution. »

M. le Maire propose de modifier le montant de la caution au tarif maximum du prix de la location. Actuellement le montant de la caution est le prix réglé pour la location. Ce montant peut s'avérer insuffisant en cas de dégâts dans la salle des fêtes.

Après débat, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** d'apporter les modifications aux termes du contrat de la location de la salle des fêtes, à l'article 2.

La caution sera d'un montant de 300 € pour les habitants de la commune et 500 € pour les habitants hors commune. Sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public, elle sera déposée en garantie des dommages et des dégâts éventuels causés au local.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

La commune met à disposition des salles aux associations (foot, chasse). Dans le cas où ces associations prêtent à leurs adhérents ces salles pour des soirées privées, M. le Maire s'interroge, si en cas de dommages, la commune est couverte par les assurances.

Le conseil demande à M. le Maire de prendre les renseignements nécessaires auprès de la SMACL, assurance de la commune.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCESSION COLUMBARIUM

En date du 28/12/2016 la trésorerie nous a adressé un courrier de Mme GUILLEMET concernant une demande de remboursement d'un règlement d'une concession au columbarium.

Cette concession a été réglée partiellement pour un montant de 250 € le 29 avril 2008.

Après débat, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** de rembourser l'acompte versé par Mme GUILLEMET, **D'AUTORISER** M. le Maire à signer et établir tout acte se rapportant à ce dossier.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pour l'élaboration du budget de 2017, une prévision des besoins sur la commune est à établir.

Après débat, le conseil prévoit d'acheter un nouveau photocopieur. Ainsi que d'effectuer de multiples travaux sur les bâtiments communaux.

Travaux à l'arrière de la salle de chasse, le changement de la porte de la réserve de la cantine ainsi que le changement d'une porte dans un des logements, remaniement des tuiles, sur les toilettes et servitudes de l'église, et bien sûr le projet de réaménagement du centre-bourg.

Des devis seront demandés pour établir les besoins financiers de ces travaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Principal du collège Anne FRANCK a fait parvenir un courrier concernant un séjour en Espagne pour les élèves de 3^{ème}, coût estimé par famille 216.50 €. 7 enfants de la commune sont concernés.

Les familles sont informées de la démarche du Principal et devront faire une demande d'aide directement à la mairie.

- Le conseil municipal réfléchit à un radar pédagogique sur la D45.

- Une demande de devis sera faite pour modifier l'emplacement du chauffage de la chapelle.

- Une demande de location a été faite par la paroisse du Mellois, pour le 2 avril. Après débat, le conseil décide que la location sera payante.

- Vu les 4 cas de grippe Aviaire dans les Deux-Sèvres, à la demande de la préfecture et de la chambre d'agriculture, une distribution de prospectus sera faite pour informer les propriétaires de basse-cour concernant les risques et les mesures à tenir pour lutter contre la grippe Aviaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 24 janvier 2016

Le Maire, Étienne FOUCHÉ